

## MONT-DE-MARSAN : VILLE PREFECTURE

**DU SIÈGE D'UNE VICOMTÉ PEU ÉTENDUE, LA RÉVOLUTION FAIT DE MONT-DE-MARSAN LE CHEF-LIEU D'UN DÉPARTEMENT BEAUCOUP PLUS VASTE. UNE GRANDE PARTIE DE LA GASCOGNE EST RATTACHÉE, DANS CETTE NOUVELLE DIVISION, À LA VIEILLE CAPITALE DU MARSAN.**

### ■ CHEF-LIEU ET PRÉFECTURE DES LANDES

Le 12 janvier 1790, fut créé le département des Landes englobant trois régions : les Landes, la Chalosse et le Marsan. Le 15 février 1790, un décret de l'Assemblée Constituante fit de Mont-de-Marsan le chef-lieu de ce département au détriment de Dax et de Tartas. Ce choix ne se fit pas sans difficulté et ce fut grâce à la qualité comme à la détermination du député Dufau que Mont-de-Marsan fut choisie... en alternance avec Dax. Dans les faits, cet alternat n'eut jamais lieu.

#### *Ils ont dit*

« L'Assemblée des Landes se tiendra provisoirement à Mont-de-Marsan. Les électeurs proposeront un alternat s'ils le jugent convenable aux

#### Le Conseil général

En tant que chef-lieu, Mont-de-Marsan fut chargé de l'administration départementale. L'organe créé pour accomplir cette mission fut le Conseil de département<sup>1</sup>.

Le conseil était composé de 36 représentants, élus pour quatre ans au suffrage censitaire. Ils déléguaient huit d'entre eux pour composer un « directoire », véritable pouvoir exécutif permanent, dirigé par un président, tandis que l'État était représenté par un « procureur général syndic ».

Le conseil ne siégeait qu'une fois par an, durant un mois environ. Chargée d'administrer le département, selon ce système déjà décentralisé, cette assemblée avait essentiellement un rôle fiscal et financier ; elle répartissait l'assiette et percevait les impôts directs.

Dans les Landes, elle se réunit pour la première fois le 5 octobre 1790, à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Jean Lacoste, dans les bâtiments où les Barnabites tenaient leur collège<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La loi du 22 décembre 1789 prescrit la création dans chaque département d'une assemblée : le Conseil de département.

<sup>2</sup> A l'emplacement de l'actuel hôtel de ville et de la place du Général-Leclerc.

Les conseils de département furent supprimés par la constitution de l'an III en 1795. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) les rétablit sous le nom de Conseils généraux, en même temps qu'elle crée les préfets. Chargés de seconder le préfet, les conseillers généraux ne furent plus élus mais nommés par le gouvernement pour une période de trois ans. Ils n'avaient qu'un rôle consultatif et ne pouvaient se réunir que sur convocation du préfet, premier magistrat du département qui exerçait le pouvoir exécutif.

Tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, le rôle du Conseil général va croître. Ainsi en 1833 la loi Guizot confia aux conseils généraux la charge de l'instruction publique alors qu'en 1848 le suffrage universel (des hommes) remplaça le suffrage censitaire pour élire les conseillers généraux.

La loi du 10 août 1871 donna une certaine autonomie aux conseils généraux en reconnaissant les départements, sur le plan juridique, comme des collectivités territoriales. Les conseillers furent élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Ils élisaient leur président qui ainsi n'était plus nommé par l'État. Deux sessions ordinaires se déroulaient aux mois d'avril et d'août de chaque année et des sessions extraordinaires étaient possibles. Les conseillers généraux nommaient en leur sein les membres d'une commission départementale, organisme de contrôle et de gestion qui assurait la continuité de l'action, notamment entre les sessions.

Leurs attributions furent accrues. Leur première responsabilité demeura la répartition de la contribution mobilière et la fixation des centimes additionnels ; il s'y ajouta la possibilité de prendre des décisions en matière de voirie, de chemins de fer d'intérêt local, de foires et marchés, ainsi que la gestion des propriétés départementales. Les séances devinrent publiques. Le préfet resta cependant l'organe exécutif du département.

#### Les conseillers généraux de 1833 à 1940 dans le canton de Mont-de-Marsan

Justin LAURENCE	1833-1857
Adolphe MARRAST	1858-1866
Victor DURUY	1867-1870
Antoine LACAZE	1871-1873
Adrien LACROIX	1874-1891
Childebert PAZAT	1892-1896
Ferdinand de CANDAU	1897
Ernest DARAIGNEZ	1898-1933
Maxime FAGET	1934-1940

#### Le préfet

Créés sous le Consulat par Napoléon Bonaparte, en 1800, les préfets incarnent la permanence de l'État dans les départements. Responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales, le préfet est le garant de la sûreté publique, des libertés publiques et de la permanence du fonctionnement des services de l'État

Quelques préfets landais : Jean-Marie Valentin Duplantier (nommé le 9 juillet 1802) ; Alexandre Méchin (an XI) ; le Comte d'Angosse ; B. H. de Puysegur ; Charles Lemercier de Longpré, baron d'Haussez (de mai 1817 à mars 1819) ; d'Auribeau...

## ■ DES BÂTIMENTS ADAPTÉS AUX NOUVELLES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

C'est au début du XIX<sup>ème</sup> siècle que Mont-de-Marsan, chef-lieu du département, fit construire des bâtiments dignes de cette position. Dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la ville affirma sa vocation administrative et tertiaire : siège de la préfecture, du Conseil général, du palais de justice, de la gendarmerie, de la prison, d'une caserne, du bureau de bienfaisance<sup>3</sup>, de la pépinière départementale, du bureau de garantie des matières d'or et d'argent<sup>4</sup>...

En 1808 Napoléon rédigea un décret dit de « Bayonne » qui posa les bases du nouvel urbanisme de la ville.

Des édifices néo-classiques, à la fois harmonieux, imposants et fonctionnels, furent construits dans le quartier aristocratique qui avait été choisi comme centre administratif. Le tracé de l'actuelle rue du 8 mai 1945<sup>5</sup>, qui accueille de nombreux bâtiments administratifs, fut l'œuvre de l'architecte et urbaniste David Panay. L'implantation de cet ensemble, marqua le début d'un bouleversement du vieux centre urbain. La ceinture des remparts fut éventrée pour ouvrir la ville au nord, par cette nouvelle rue. Les pouvoirs nouveaux s'installèrent au beau milieu des notables dans la « Grande-rue<sup>6</sup> ».

### Les tribunaux

Justice de paix, tribunal de commerce<sup>7</sup>, tribunal civil et correctionnel, cour d'assises siégeaient à Mont-de-Marsan.

Les tribunaux d'exception y traitaient des incendies volontaires ou des distributions de fausse monnaie.

Si le Président du tribunal de première instance salua le jour mémorable du passage de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup> dans les Landes en 1808, c'est ce même tribunal qui se chargea des expropriations pour l'établissement du chemin de fer sous Napoléon III.

Quant aux justices de paix, elles traitaient de tous les petits conflits entre particuliers, notamment de ceux, très nombreux, entre propriétaires et métayers.

Le tribunal criminel, créé en 1790, et devenu sous l'Empire cour de justice criminelle, siégea à Dax jusqu'au 17 juillet 1811. Il fut remplacé par la cour d'assises, prévue par le code d'instruction criminelle de 1808, et dont le siège fut à Mont-de-Marsan. La première séance eu lieu le 21 octobre 1811.

La cour d'assises jugeait des meurtres, avortements ou infanticides et décidait de la peine de mort, de la mise aux fers ou des travaux forcés à perpétuité.

#### *Ils ont dit*

« Jean Canguilhem, 26 ans, manœuvre à Mont-de-Marsan, outrage grossièrement l'agent Cayre. Il est condamné à 25F d'amende et 1F pour ivresse. »

<sup>3</sup> Créés dans chaque commune par la loi du 28 novembre 1796. Ils sont chargés de la distribution des secours à domicile. D'abord remis en nature (vivres, linge, médicaments, combustibles...), les secours sont fournis en argent à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les bureaux de bienfaisance jouent un rôle essentiel dans la mise en application des lois d'assistance obligatoire, notamment aux vieillards, infirmes et incurables (1905) et aux familles nombreuses (1913). Ce sont les précurseurs des bureaux d'aide sociale.

<sup>4</sup> Créé par décision du Directoire du 17 germinal an VII (6 avril 1799) et ouvert le 1<sup>er</sup> floréal (20 avril) de la même année.

<sup>5</sup> Sur l'emplacement du couvent des Ursulines.

<sup>6</sup> Actuelles rues Armand-Dulamon et Victor-Hugo.

<sup>7</sup> Institué par décret du 12 octobre 1913, mais il ne fonctionnera qu'après la guerre de 1914-1918.



Le 3 janvier 1895, Monsieur Deibler père, accompagné par son fils et ses aides, guillotina Jean Ménaut et Joseph Daubagna condamnés le 7 novembre 1894 pour l'assassinat du gardien de la prison d'Orthez. L'exécution publique, qui eu lieu place de la Tannerie<sup>8</sup>, attira nombre de curieux et fut surveillée par un détachement du 34<sup>ème</sup> de ligne.

En 1923, le fameux assassin de Bélis, Bernard-Louis Bordes dit Petit-Louis, fut condamné à mort par le tribunal montois. Son exécution eut lieu le jeudi 12 juillet devant la prison. Il fallut un service d'ordre composé de policiers, de gendarmes et d'une compagnie du 14<sup>ème</sup> régiment de tirailleurs sénégalais pour contenir la foule. Certains louèrent même des balcons ou des fenêtres en face de la prison. Le dernier exécuté en public des Landes fut l'assassin Étienne Bourdus le samedi 24 janvier 1931. Comme pour Bordes la guillotine fut montée au milieu de la rue Armand-Dulamon, à un mètre du bord du trottoir.



Les infanticides, qui constituaient un crime et non un délit, étaient aussi jugés en cour d'assises. La première peine aux travaux forcés à perpétuité prononcée pour ce crime date de 1825. Il s'agit de la condamnation d'une domestique gagée, Jeanninou, « fille naturelle n'ayant jamais connu son père ». Celle-ci prétendit, devant le tribunal, avoir accouché d'un enfant mort qu'elle jeta dans une pièce d'eau voisine de la maison. Mais le jury la déclara coupable à 7 voix contre 5. Jeanninou fut donc marquée avec un fer brûlant sur l'épaule droite, des lettres «T.P.» (travaux à perpétuité) et fut exposée le 19 juillet 1825 sur un échafaud dressé sur la place Saint-Roch à Mont-de-Marsan.

<sup>8</sup> Actuelle place Raymond-Poincaré.

Là, elle demeura attachée au carcan durant 1 heure avec, au-dessus de sa tête, l'écriteau où étaient inscrits en caractères gros et lisibles :

- son nom
- sa profession
- son domicile
- la cause de sa condamnation
- l'arrêt rendu contre elle

Le palais de justice était auparavant installé, ainsi que la prison, sur l'actuelle place Charles-de-Gaulle. C'était dans cet ancien bâtiment que siégeaient, au Moyen Âge, la cour sénéchale et le présidial ; c'est-à-dire les tribunaux de l'Ancien Régime.

« Digne de la majesté des lois », le nouveau palais de justice, construit entre 1807 et 1811, fut l'œuvre de l'ingénieur en chef Lobgeois. Fonctionnellement, et sans doute aussi symboliquement, le palais de justice faisait face à la caserne de gendarmerie, elle-même arc-boutée à la prison. La construction du bâtiment fut rapide.

Un premier projet de l'ingénieur en chef Lobgeois, daté du 1<sup>er</sup> février 1807 reçut



Première session de la Cour d'assises des Landes à Mont-de-Marsan : article paru dans Le Journal des Landes n° 792, 1<sup>er</sup> novembre 1811, p. 5-6. Cet article comprend un extrait du discours du président CHAUMONT et

l'approbation du Ministre de l'Intérieur mais moyennant des modifications ; celles-ci étaient motivées peut-être moins par souci de réaliser des économies que de marquer la suprématie des décisions de l'administration centrale : suppression d'une tribune, nouveau dessin des ouvertures...



Malgré l'apparent désir du préfet Duplantier de faire exécuter la volonté ministérielle face à un ingénieur rétif, la réalisation menée à bien en 1810 ou 1811 fut plus proche du projet initial que de sa version révisée.

L'ingénieur D. Panay, qui prit la suite des travaux, parvint même à solenniser la façade par un faux appareil de pierres apparentes et deux couples de colonnes supportant un entablement encadrant la porte ; les chapiteaux en furent confiés au sculpteur bordelais Queva.

Le couvent des Ursulines fut presque entièrement rasé et le tribunal occupa l'emplacement de l'église et du chœur des religieuses.

Insuffisant dans ses dimensions, le palais de justice fit l'objet d'un agrandissement, vers le nord, en 1865-1866, dans un style homogène au précédent qui respectait l'élévation extérieure. Peut-être est-ce à cette date que disparut la première salle du tribunal.

### La prison<sup>9</sup>

La réalisation de la nouvelle prison de Mont-de-Marsan fut faite par l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, David-François Panay, en 1807-1809, en même temps que le tribunal, la préfecture et la Vignotte. David Panay s'inspira de l'art officiel néo-classique et conçut pour le chef-lieu du département des monuments où prédominaient la régularité des lignes, la symétrie des proportions et un goût très net pour les portiques et les colonnes toscanes. En cela il s'inspire des constructions de N. Ledoux.

Dans son rapport au Conseil général, en février 1808, le préfet Duplantier fit l'éloge du bâtiment qui présentait tous les avantages qu'il devait réunir : la sûreté parfaite, une infirmerie évitant les graves inconvénients des transferts à l'hospice, un chemin de ronde rendant la surveillance facile ; il soulignait surtout le caractère de sévérité donné à la façade et son entrée suffisamment monumentale pour inspirer le respect et la crainte...



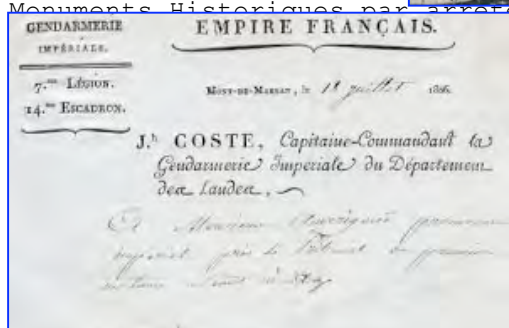
40 MONT-DE-MARSAN. — Le Palais de Justice

### La gendarmerie<sup>10</sup>

L'ancienne gendarmerie se trouvait sur l'emplacement du couvent des Clarisses. La nouvelle gendarmerie et ses écuries<sup>11</sup> furent construites par D. Panay entre 1807 et 1816 en face du Tribunal sur l'ancien couvent des Ursulines.



<sup>9</sup> La partie gauche de la... Historiques par arrêté du... d'entrée et la toiture a... Monuments Historiques par arrêté du 10 avril 1990. C'est le seul monument



ons René-Luchernet. du Service Départemental de l'Architecture... inscrites aux Monuments Historiques par AB 125).

Le portique à quatre colonnes sur la façade de la gendarmerie fut remplacé par une entrée qui pouvait passer pour « moderne » en 1925.

Accusé réception de jugement rédigé par le Capitaine Coste,



### La préfecture<sup>12</sup>

La création de la préfecture des

Landes est due à la volonté du Préfet Jean-Marie Valentin Duplantier, nommé dans les Landes le 9 juillet 1802, ainsi qu'à David-François Panay, ingénieur des Ponts et Chaussées, et principal architecte du projet.

Le préfet Duplantier était en effet convaincu de la nécessité de doter le chef-lieu des Landes de bâtiments administratifs répondant aux besoins des nouveaux services. Il parvint à convaincre l'Empereur qui, lors de son passage à Mont-de-Marsan en avril 1808, avait pu constater la nécessité de construire de nouveaux édifices.

Après une mise au point du projet architectural de 1808 à 1810, la pose de la première pierre eut lieu le 29 septembre 1810.

Les travaux se terminèrent en 1818, date de l'installation du préfet d'Haussez, premier préfet à y séjourner.

La préfecture des Landes a été construite dans le style néo-classique du 1<sup>er</sup> Empire. Le corps central dispose d'un portique à quatre colonnes ioniques, tandis que les deux ailes sont dotées de portes de bronze, décorées - détail local - de pommes de pin. Le jardin en terrasse donnant sur la Douze est complété par une passerelle, datant de 1866.

Hormis des modifications d'intérieur essentiellement décoratives sous le Second Empire, la préfecture ne connut pas de modifications architecturales d'importance. Les services de la Préfecture se sont toutefois étendus en acquérant la Maison Duperron en 1905.

## ■ LES ÉLÉMENTS D'UNE GRANDE VILLE

Tout au long du XIX<sup>ème</sup> et au début du XX<sup>ème</sup> siècle la nouvelle préfecture se para aussi des éléments d'une grande ville : une pépinière départementale qui servait de promenade publique, une société d'agriculture<sup>13</sup> et son bâtiment, une grande route<sup>14</sup>,

### *Ils ont dit*

« L'hôtel de la préfecture du département des Landes, les bureaux et les archives seront transférés dans les bâtiments et dépendances du ci-devant couvent de Sainte-Claire, à Mont de Marsan. Il y sera fait les

<sup>12</sup> Façades et toitures inscrites aux Monuments Historiques par arrêté du 29 octobre 1975.

<sup>13</sup> Fondée le 10 messidor an VI (28 juin 1797).

<sup>14</sup> Route impériale n° 11 : route impériale française de 1ère classe créée en 1808 qui reliait Paris à Hendaye (frontière espagnole) via Tours, Poitiers et Bordeaux. Curiosité, cette route franchissait les Landes en faisant un détour par Langon et Mont-de-Marsan car c'était le seul axe qui avait été aménagé pour accueillir le passage de l'armée d'Espagne. Après la chute de

une église, une halle, une salle de spectacle, un hôtel de ville, une bibliothèque publique (environ 10 000 ouvrages), des établissements de bain, une salle d'asile<sup>15</sup>, un lycée, une société musicale, un hôpital<sup>16</sup>, des sociétés de secours mutuels, des journaux (le Journal des Landes et l'Indicateur des Landes), une Caisse d'Épargne...

La ville était salubre grâce à l'eau qui circulait dans ses rues.

### La rotonde de la Vignotte<sup>17</sup>

La Vignotte était certainement, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, un petit terrain planté de vignes au pied du confluent de la Douze et du Midou, d'où son nom. En 1808, Napoléon I<sup>er</sup>, en route pour l'Espagne, et de passage à Mont-de-Marsan, donna le site à la *Société d'agriculture*. Cette dernière y fit construire, entre 1810 et 1822, une rotonde de style néoclassique en l'honneur de l'agriculture, du commerce et des arts. David Panay en fut l'architecte. Faute de crédit, l'intérieur ne fut pas aménagé. Le président de la Société, qui voyait en la Pépinière un lieu plus propice aux expériences de la société d'agriculture, ajourna définitivement le projet.

Entre 1822 et 1860, la préfecture loua la rotonde et son jardin à la famille Dive pour la distillation de matières résineuses.

Par la suite la propriété, divisée en deux parcelles, fut vendue à des particuliers. Par le jeu des ventes et des successions, la rotonde et son terrain passèrent aux mains de la famille Dive, du marquis de Cornulier puis de Mme Mauléon et de Julien Bernos. L'unité retrouvée de la Vignotte, avec son jardin et sa rotonde, fut l'œuvre de Joseph Lapelle-Lateulère.

#### ***Ils ont dit***

« Il n'est pas étonnant qu'une ville aussi opulente, aussi remplie de riches familles, et de ce qu'on appelle généralement beau monde, ait voulu se donner, toute petite qu'elle est,

### L'église Sainte-Marie-Madeleine<sup>18</sup>

Le 12 avril 1821 les voûtes de l'église s'effondrèrent. La reconstruction fut l'œuvre, entre 1825 et 1828, de l'architecte Arthaud, successeur de Panay. Son péristyle est inspiré de celui de la Rotonde de la Vignotte.

### La Halle et le Théâtre

Depuis 1803 et le réaménagement d'un local du couvent des Barnabites<sup>19</sup> pour accueillir des spectacles, la ville souhaitait se doter d'une vraie salle de spectacle. Celle-ci fut construite, en 1829 et 1830, en même temps que la Halle sur l'emplacement occupé primitivement par le Château-Vieux<sup>20</sup>. Une transformation complète de ces deux bâtiments eut lieu en 1927.

---

1 l'Empire, la Route impériale 11 est devenue la Route royale 10 puis la route nationale 10.

<sup>15</sup> Lieu d'accueil pour les enfants en bas âge.

<sup>16</sup> L'Hôpital Lesbazeilles créé par lettres patentes de Louis XIV en 1696.

<sup>17</sup> Située 2<sup>ter</sup> boulevard Ferdinand-de-Candau. La Rotonde de la Vignotte (cad. AB 705, 709) a été inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 4 novembre 1986.

<sup>18</sup> Inscrite aux Monuments Historiques par arrêté du 29 octobre 1975. Cf partie « *Mont-de-Marsan : ville de religion* ».

<sup>19</sup> Cf partie « *Mont-de-Marsan : ville de religion* ».

<sup>20</sup> Actuelle place Charles-de-Gaulle. Cf partie « *Mont-de-Marsan : ville place-forte* ».





### L'Hôtel de Ville<sup>21</sup>

En 1846, l'Hôtel de Ville, qui sous la révolution était la *Maison Commune*, fut reconstruit sur le même emplacement<sup>22</sup> que l'ancien. Longtemps cet édifice a abrité la statue en plâtre du Maréchal Bosquet. La salle des réunions du Conseil municipal, qui était aussi celle des mariages, fut décorée en 1902 par l'artiste montois Tayan. Le 1<sup>er</sup> étage était occupé par la bibliothèque de la ville.



### La salle d'asile

En 1859, la ville accepta un don de l'abbé Mallet, curé de la Madeleine pour l'achat de l'immeuble Loubère destiné à l'établissement d'une salle d'asile pour enfants pauvres au-dessous de 6 ans. Elle fut rebâtie et agrandie jusqu'à la rue Henri-Thiébaud en 1880.

### Les arènes<sup>23</sup>

Après l'incendie des arènes en bois de la place Saint-Roch en 1878, de nouvelles arènes furent élevées en 1889 sur l'emplacement « *des vignes de la métairie du Plumaçon* ». En 1933 de lourds travaux furent réalisés par l'architecte Franck Bonnefous.

### L'Hôtel des Postes

Les travaux débutèrent en 1890 sous la conduite de l'architecte Jules Dupouy. Ce bâtiment communal est d'inspiration classique. Les matériaux utilisés furent de la pierre de taille d'Angoulême et de l'ardoise des Pyrénées. Cet édifice fut racheté par l'État en 1931 pour en faire l'immeuble des Postes et Télégraphes.

### La Banque de France

La succursale de la Banque de France à Mont-de-Marsan fut l'œuvre de l'architecte Henri Dépruneaux en août 1893. En octobre de la même année il devint architecte de la ville, puis architecte de l'administration des hospices.

### Le Cercle des Officiers<sup>24</sup>

Il fut édifié sur la place Pascal-Duprat entre 1897



<sup>21</sup> Hôtel de Ville jusqu' Charles-de-Gaulle.

<sup>22</sup> Actuelle place Charl

<sup>23</sup> Cf partie « Mont-de-

<sup>24</sup> Actuel Hôtel de Vill

et 1901 par Henri Dépruneaux qui lui donna un aspect néoclassique inspiré de l'antiquité. Son aspect et les matériaux nobles utilisés pour sa construction, pierre de taille et ardoise, lui conférèrent une certaine majesté. La municipalité confia la décoration de la façade au sculpteur montois Eloi Ducom. L'auteur fut sans nul doute inspiré par la mythologie grecque. Il y choisit trois personnages mythiques : Héraclès, Athéna et probablement Thésée, représentatifs du courage, de la stratégie et de la force. L'aspect extérieur de ce bâtiment fut très représentatif de ses attributions militaires.

Toutefois il ne fut pas seulement un cercle pour officiers. Loué par la Mairie, il abrita aussi la Caisse d'Epargne et par la suite le musée municipal.

#### La pouponnière et la maternité

En octobre 1901, Ferdinand de Candau, maire de Mont-de-Marsan et ce depuis 1895, mourut. Par testament, il légua 10 000 francs pour la création d'une crèche, 10 000 francs pour la construction de la maternité et 20 000 francs pour l'hôpital Lesbazeilles.

Ainsi naquit, en 1905, sur un terrain appartenant à l'hôpital, la pouponnière de Lesbazeilles : 32 berceaux pour accueillir 32 enfants de moins de deux ans. Administrée par un comité de dames patronnesses, elle devait recevoir chaque jour la visite d'un médecin attaché à l'établissement. Important bâtiment du nom de son bienfaiteur, face à l'entrée de la maison de retraite, la Fondation de Candau abrita longtemps la maternité de l'hôpital<sup>25</sup>.

#### La Caisse d'Epargne<sup>26</sup> et l'immeuble de la régie des eaux

Le premier bâtiment fut construit en 1912 et le deuxième en 1933, certainement par Henri Dépruneaux les deux. Ils sont dans la lignée académique des autres bâtiments de la place même si les matériaux utilisés furent différents.

### ■ UNE EXTENSION IMPORTANTE AU XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE

Au fil des siècles la population montoise augmenta et, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, le territoire communal se trouva trop exigu pour accueillir à la fois les 4 000 âmes de l'époque et les nouveaux habitants. Aussi ces derniers, surtout de nouveaux bourgeois de Chalosse ou du Pays-Basque, s'installèrent à la périphérie et dans les communes limitrophes ce qui eut une répercussion sur la situation financière de la ville. Ce phénomène de flou sur la répartition de la population sur le territoire de Mont-de-Marsan et de ses environs fut accentué par l'absence de limites officielles entre les différentes communes issues depuis peu des anciennes paroisses.

De plus, en tant que nouvelle préfecture, Mont-de-Marsan se devait d'avoir une certaine stature, tant en population qu'en superficie. Enfin, en tant que ville de moins de 5 000 habitants, elle dépendait du préfet<sup>27</sup> alors que les villes de plus de 5 000 habitants dépendaient du ministre de l'intérieur donc du Consul.

Toutes ces raisons, à la fois géographiques, économiques et politiques firent que Mont-de-Marsan, dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle, souhaita annexer les communes de Saint-Médard-de-Beausse, Nonères et Saint-Jean-d'Août ainsi qu'une partie de Saint-Pierre-du-Mont. Depuis 1802, Mont-de-Marsan administrait même les communes de Saint-Jean-d'Août et de Nonères. Cette idée de l'agrandissement du territoire de la ville de Mont-de-Marsan fut encouragée par l'administration départementale et le préfet.

---

<sup>25</sup> Jusqu'à son transfert sur le site de l'hôpital Layné en 1945.

<sup>26</sup> Actuel Office de Tourisme.

<sup>27</sup> C'est le préfet qui nomme le maire et le Conseil municipal. Le Préfet peut révoquer et suspendre les membres de l'administration municipale.

Cependant, les villages de Saint-Médard-de-Beause, Nonères et Saint-Jean-d'Août ne voulaient pas disparaître alors que Saint-Pierre-du-Mont ne voulait pas se voir amputé d'une partie non négligeable de son territoire. Des discussions, des tractations et des disputes eurent lieu durant tout le premier tiers du siècle pour aboutir, en 1836, à la conclusion par le Conseil d'État que les communes devaient rester dans leurs limites.

Mais la population de Mont-de-Marsan continua d'augmenter :

En 1822 Mont-de-Marsan recensait 4 200 habitants.

En 1846, dans son *Voyage en France*, Amable Tastu parlait de 5 500 habitants.

En 1863, M. Tartière, archiviste du département, parlait de 5 574 habitants.

A partir de 1864, la préfecture relança le processus d'annexion. Après un avis favorable du Conseil d'arrondissement comme du Conseil général et malgré l'opposition des communes concernées par l'annexion, le Conseil municipal de Mont-de-Marsan vota favorablement pour l'élargissement du territoire communal. Cette décision fut entérinée par la loi n°14303 du 13 juin 1866.

L'annexion des communes de Saint-Jean-d'Août-et-Nonères<sup>28</sup>, Saint-Médard-de-Beause et d'une partie du territoire de Saint-Pierre-du-Mont, augmenta considérablement la superficie de Mont-de-Marsan et significativement sa population. En 1874 Mont-de-Marsan comporta alors 9 300 habitants. Dès lors, avec l'apparition de quartiers extérieurs, l'habitat ne cessa de s'éloigner de plus en plus du centre historique.

Au fil du temps, de nouveaux quartiers furent créés ou annexés : Bize (du nom de l'entrepreneur de transport), Briole (ancienne métairie), Bourg-Neuf (certainement le premier faubourg de la ville), Brouchet (nom de lieu), Le Coq Hardi (nom d'un restaurant), La Caserne, Corneillan (nom d'une maison), La Croix-Blanche (ancien quartier des cardiers<sup>29</sup>, croix d'une maison), Crouste (du gascon *craouste* : terrier du blaireau), Fontainebleau (nom de l'ancienne maison de campagne de l'évêché d'Aire), Les Gézits (quartier des exclus), Harboux (nom de la métairie de Harbos qui existait déjà au XIII<sup>ème</sup> siècle sous le nom « Farbo »), La Hiroire (nom du domaine), Le Mamelon Vert (nom d'une attaque lors de la campagne de Russie menée par Bosquet), La Patte d'Oie (en référence à la forme du carrefour), Le Péglé (nom gascon du four à goudron), Le Plumaçon (nom de la métairie), Les Quatre-Cantons (ou les quatre angles), Rigole (peut-être en référence à un écoulement d'eau), Le Sablar (sans doute une ancienne carrière de sable), Le Tuco (nom de la métairie). Nonères et Saint-Jean-d'Août donnèrent leur nom aux quartiers alors que l'appellation Saint-Médard-de-Beause fut réduite en Saint-Médard.

Les nouveaux quartiers furent essentiellement pavillonnaires. Le premier mouvement pavillonnaire débuta à Mont-de-Marsan dans les années 1930 avec les pavillons «Loucheur<sup>30</sup>».

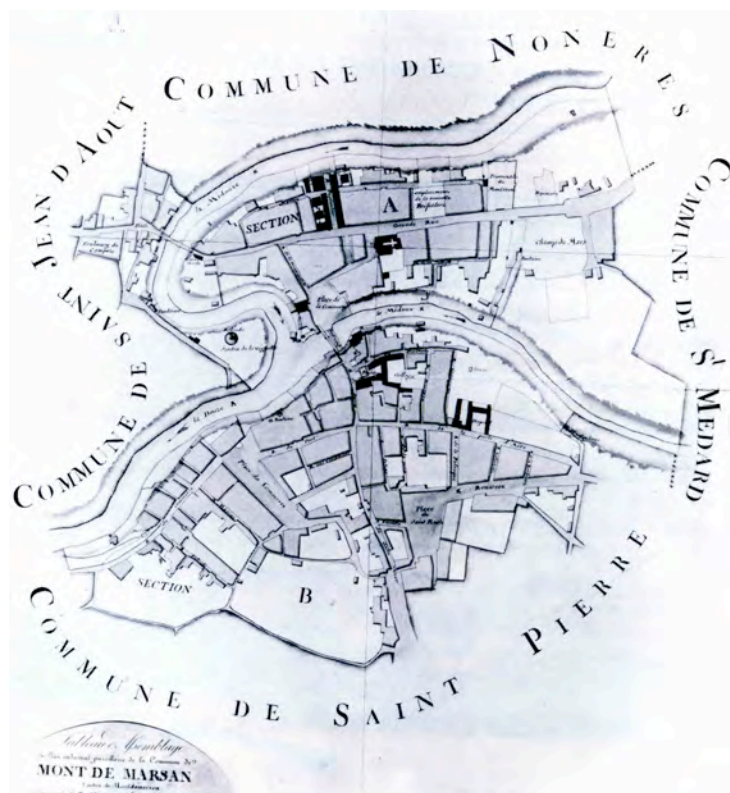
---

<sup>28</sup> La commune de Saint-Jean-d'Août-et-Nonères a existé de 1831 à 1866. Elle a été créée en 1831 par la fusion des communes de Nonères et de Saint-Jean-d'Août. En 1861 le village comptait 1100 habitants.

<sup>29</sup> Peut être des cardeurs, c'est-à-dire les peigneurs de laine.

<sup>30</sup> Du nom de la loi Loucheur de 1928 qui prévoit la création de 200000 logements sur le territoire à destination des revenus les plus faibles.





## ■ LA PLACE DE L'ÉDUCATION DANS LA PRÉFECTURE

### Le lycée Victor-Duruy

Depuis 1853, le collège<sup>31</sup> de Mont-de-Marsan était le seul établissement landais d'enseignement secondaire d'État<sup>32</sup>. Ce collège était financé par la ville. En 1855, le maire de Mont-de-Marsan, Adolphe Marrast, envisagea de construire un lycée mais le projet fut jugé trop coûteux par le Conseil municipal. En 1859, le nouveau maire, Antoine Lacaze, reprit l'idée et, avec l'aide du député Joseph de Guilloutet, obtint par décret impérial du 23 février 1859, la transformation du collège communal en lycée. Le fonctionnement de ce

dernier était à la charge partagée de la commune et de l'État. Après l'achat d'un terrain en bordure de la Pépinière, une première pierre, gros bloc de 1 000 kg, fut posée le 30 août 1860.

Cependant les travaux ne débutèrent réellement qu'en 1863.

Le nouveau bâtiment dédié à l'éducation des Montois fut inauguré le 15 octobre 1866.



<sup>31</sup> Etabli dans l'ancien couvent des Barnabites. Actuelle place du Général-Leclerc.

<sup>32</sup> Après la loi Falloux de 1853 les collèges d'Aire, Dax et Saint-Sever sont transformés en établissements privés.

En 1865 Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique, créa « l'enseignement secondaire spécial ». Parmi de nombreuses villes, Mont-de-Marsan fut choisie pour accueillir ce nouveau type d'enseignement. Le lycée prospéra vite et passa de 170 élèves en 1866 à 309 en 1869. Le nouveau bâtiment, spécialement conçu pour le nouvel enseignement, associé à des professeurs de qualité, dont de nombreux issus de l'Ecole normale supérieure, permit aux lycéens montois<sup>33</sup> d'avoir des résultats brillants. Pendant des années le lycée fut cité en exemple dans les rapports officiels et dans la presse.

### L'Alliance française

L'« Association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger » ou Alliance française fut créée en 1883. Elle avait pour but d'étendre la langue et la culture françaises par-delà les frontières. Un réseau d'associations implantées dans le monde entier diffusait la langue française auprès de publics étrangers.

Toutefois la vocation de l'Alliance française ne résidait pas seulement dans ce mouvement à l'étranger. Le public étranger résidant en France pouvait découvrir la culture française grâce à l'Alliance française de Paris et aux responsables des différents comités des Alliances de France qui les accueillait dans toutes les régions du pays.

Le bureau de la section montoise de l'Alliance française ouvrit en 1886 avec pour président M. Conus (trésorier-payeur général) et pour vice-présidents M. Pazat (maire de Mont-de-Marsan) et M. Bourdel (inspecteur d'académie).

### L'école normale

C'est la loi Guizot qui, en 1833, instaura l'existence des écoles normales d'instituteurs. Celle des garçons fut aussitôt construite à Dax alors qu'il fallut attendre 1889 pour qu'un établissement similaire accueille les filles.

Il fut construit à Mont-de-Marsan chemin Saint-Pierre, et fonctionna assez bien dès son ouverture, même si quelques malfaçons dans sa construction gênèrent ses premières années : le corridor d'entrée s'effondra, les salles de bain fonctionnèrent mal et furent un véritable foyer d'infection, quant au mobilier, fait de meubles pour enfants de dix ans, il dut être rapidement changé.

L'enseignement était très complet, allant de la psychologie à l'horticulture, des mathématiques à la morale... Les filles ne pratiquaient pas le sport. Elles organisaient une fête annuelle à partir de 1896 et éditérent leur propre journal : *l'Alouette*.



*Zoom sur ...*

**DAVID PANAY**

**L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS MONTOIS**

<sup>33</sup> Le lycée reçoit des élèves de Mont-de-Marsan, des Landes et des boursiers de 24 départements.

David-François Panay est né à Lyon le 31 décembre 1752. Il fut admis à l'école des Ponts et Chaussées à Paris en 1775. Il fut un étudiant relativement brillant et obtint plusieurs prix.

Sa carrière comprend trois étapes essentielles : de sa sortie de l'école en 1779 jusqu'en 1792 il fut sous-ingénieur puis ingénieur ordinaire en fonction à Lyon ; de 1792 à 1806 sa situation fut instable et il exerça diverses tâches ; de 1806 à 1812 il fut ingénieur des Ponts et Chaussées dans les Landes avant sa mise à la retraite en 1814.

En 1806, il n'arriva pas à Mont-de-Marsan par choix mais par obligation aussi demanda-t-il dès 1808 une nouvelle affectation ; elle ne lui fut accordée qu'en 1812. Ingénieur en chef de seconde classe à son arrivée, David-François Panay fut promu ingénieur en chef de première classe, en mars 1809.

Dans la carrière montoise de Panay qui dura près de six ans, il faut distinguer deux périodes essentielles : avant et après la venue de l'Empereur à Mont-de-Marsan en 1808. Au cours de la première période il approuva, amenda et poursuivit les travaux déjà engagés. L'une de ses premières tâches fut d'approuver la réalisation d'un plan des traversées de la ville, dressé par l'ingénieur Lobgeois. On prévoyait en effet l'élargissement des actuelles rues Victor-Hugo et Léon-Gambetta et de la place Charles-de-Gaulle ainsi que la reconstruction du pont sur le Midou où les véhicules ne pouvaient circuler facilement. Par instruction du 21 juillet 1806 il fut aussi chargé, en plus de ses fonctions habituelles, des bâtiments administratifs. Mais cette nouvelle fonction ne l'enchantait guère et il se contenta de finir, non sans quelques changements par rapport aux plans initiaux, le tribunal, la prison et la gendarmerie. La deuxième période correspond à une période faste pour le département car Napoléon 1<sup>er</sup> prit des décisions importantes pour aménager les Landes. Les attributions de Panay furent donc augmentées. Cela se traduisit sur Mont-de-Marsan par la conception et la réalisation de projets personnels dont la Préfecture et la rotonde de la Vignotte.

